

Le sénateur Fiset était un homme éminent. Non seulement il avait pris un grand intérêt dans les affaires du district qu'il représentait; mais il s'intéressait aux choses relatives à la milice qu'il avait quittée avec le rang de lieutenant-colonel. Il a laissé des fils qui ont pris une part active dans la guerre actuelle. Son fils aîné, le sous-ministre actuel de la Milice a été récompensé pour le service qu'il a fait dans la guerre Sud-africaine. Je regrette de dire qu'il est revenu au Canada gravement blessé.

Un honorable SENATEUR: Mourant.

L'honorable M. BOSTOCK: Mon honorable ami me dit qu'il est mourant des blessures qu'il a reçues au front en faisant son devoir envers le pays. Les autres membres de la famille font aussi leur part en France et dans le pays au milieu de la terrible lutte que nous faisons actuellement.

Je me joins à mon honorable ami pour exprimer le regret que nous éprouvons de la perte d'un si grand nombre de nos amis du Sénat et pour offrir nos condoléances à leurs familles et à leurs amis.

L'honorable M. RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, lorsque je lis les noms de nos regrettés collègues, je suis frappé par le fait qu'ils constituaient un groupe typique parmi les membres du Sénat. Ils représentaient toutes les parties du Canada, l'ouest, l'est et le centre, toutes les races de notre population et tous les hommes qui constituent la Chambre des communes et le Sénat du Canada. On dit souvent dans la presse que le Sénat n'est pas un corps très actif et semble être composé d'hommes qui ont atteint l'âge où l'on coule facilement la vie. Cependant, quand je lis cette liste d'hommes disparus, je constate que jusqu'à leurs derniers jours ils ont été très actifs, chacun dans leur sphère, et qu'ils n'ont cessé de l'être que lorsque la maladie les a empêchés de franchir le seuil de cette Chambre. Ils ont été des hommes éminents dans leurs localités respectives. Cinq d'entre eux ont été jugés dignes par leurs compatriotes de les représenter dans la Chambre des communes, d'où ils sont sortis pour venir siéger dans cette Chambre-ci.

Je ne puis que seconder les observations des deux leaders de cette Chambre; mais j'aimerais à ajouter un mot au sujet de l'un des sept, de celui avec lequel j'ai été en relations étroites, feu le sénateur Mac-Kay; et je suis certain que ce que je dirai pourrait être dit des six autres de mes collègues disparus. J'ai connu le sénateur Mac-

[L'hon. M. BOSTOCK.]

Kay à Montréal durant quarante ans, et j'ai pu l'estimer dans sa vie privée comme dans sa vie publique. C'était un homme public distingué, un homme de bons conseils, très généreux pour toutes les institutions de charité, non seulement pour celles qui frappaient à sa porte, mais pour bien d'autres. Dans bien des cas son nom ne parut pas devant le public pour lui dire ce qu'il faisait sous ce rapport-là. J'ai siégé avec lui dans quelques bureaux de direction, et j'ai toujours trouvé ses conseils précieux, et j'ai entendu partout des éloges quant à sa vie privée et à sa vie publique. Je me joins aux préopinants pour exprimer ma sincère sympathie aux familles de nos regrettés collègues.

L'honorable M. POIRIER: Honorables messieurs, en ma qualité de doyen, l'un des doyens de cette honorable Chambre, il me sera permis d'ajouter un mot aux éloges funèbres qui viennent d'être décernés à ceux d'entre nos collègues qui, durant le cours de l'année, ont été appelés à Dieu. Tout naturellement, je concours dans ce qui a été dit par les orateurs qui m'ont précédé. Si je me lève après eux, c'est pour parler plus particulièrement de mon ami l'honorable John Costigan. Monsieur le chef de l'opposition nous a dit que pendant 50 ans il avait sans interruption représenté le même comté. Ceci, honorables messieurs, est un record. On ne représente pas 50 ans le même comté électoral sans posséder de grandes et solides qualités d'homme public et privé—surtout, j'aime à le déclarer, quand la nationalité de l'élu est différente de celle des électeurs. L'honorable M. Costigan était un Irlandais; ceux qui l'ont élu étaient des Acadiens, mes compatriotes. Je considère l'éloge égal des deux côtés, celui de l'élu et celui des électeurs. La fidélité qui les unissait les uns aux autres n'a pas été rompue par le changement d'allégeance politique de la part de M. Costigan. M. Costigan était essentiellement un honnête homme. Ceci pourrait seul expliquer la fidélité de ses électeurs et leur confiance inaltérable en lui.

Mais il y avait autre chose. M. Costigan, tout en étant le chef intrépide des Irlandais du Dominion, savait en même temps donner aux autres nationalités ce qui leur était dû. Il avait chez lui le sentiment inné de la justice. Il personnifiait ce que doit être, dans le Dominion, un chef de parti national, revendiquant ce qui est dû aux siens, mais en même temps accordant libéralement, gracieusement ce qui revient aux autres.